|  |  |
| --- | --- |
|  |  **RÉSEAU INTERFÉDÉRAL DNSH** |

**CHECK-LIST POUR LES ADJUDICATAIRES D’UN MARCHÉ PUBLIC**

**Application du principe DNSH dans le cadre d’un marché public financé par le RRF**

***Ce document est un outil de travail à destination des adjudicataires d’un marché public financé par le RRF afin de les guider dans l’application du principe DNSH à travers les différentes étapes du marché. Pour toute question relative au principe DNSH, les adjudicataires peuvent s’adresser à leur pouvoir adjudicateur.***

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination et référence du projet PNRR :  |  |
| Je soussigné(e): |  |
| Nom-prénom: |  |
| Entité/Entreprise: |  |
| Fonction:  |  |
| Courriel:  |  |
| N° de GSM/téléphone: |  |
| Lieu et date:  |  |

|  |
| --- |
| 1. **Préparation du marché public**
 |
| Participer à la séance d’information DNSH adressée aux soumissionnaires, le cas échéant |[ ]
| 1. **Exécution du marché**
 |
| Participer à la séance d’information DNSH (présentant l’identification des éventuels risques du marché par rapport aux objectifs environnementaux, les implications du principe DNSH et le contrôle de son respect tout au long du projet) adressée à l’adjudicataire du marché, le cas échéant |[ ]
| Lors d’exécution du marché, s’assurer de respecter les clauses administratives DNSH et les clauses techniques permettant de garantir le respect du principe DNSH |[ ]
| En cas de survenance d’un élément nouveau présentant un risque à l’égard du principe DNSH, informer immédiatement et spontanément le pouvoir adjudicateur |[ ]
| Faciliter le suivi des projets par le pouvoir adjudicateur, notamment en :* conservant et fournissant à la demande les preuves du suivi du respect du principe DNSH au cours de l’exécution du marché
* facilitant l’accès aux installations en cas de contrôle de terrain
 |[ ]
| 1. **Clôture du projet**
 |
| Dans le cadre de la procédure de réception provisoire et définitive, vérifier que le marché s’est déroulé comme prévu et que le principe DNSH a été respecté pendant l’exécutionNote : Dans le cas d’un marché public de travaux, fournir le dossier de clôture (plan as-built, fiches techniques approuvées, réception par des services externes pour le contrôle technique, autres agréements, déclarations d’entreprise, labels, certifications, modes d’emploi, rapports et contrats, …) |[ ]